

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
Mme Valter

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 35, substituer à la référence :

« L. 1233-57-13 »

la référence :

« L. 1233-57-14 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.